SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
Département de l'Indre

Liste des délibérations de la séance du 9 mars 2023 à Lurais

Numéro délibération	Objet de la délibération
2023 01	Renouvellement emploi Chargé mission Bocage/Maec
2023 02	Château Azay-le-Ferron Tarification 2023
2023 03	Renouvellement emploi Chargé études carte interactive
2023 04	Débat d'orientation budgétaire 2023
2023 05	Contrat à durée indéterminée Agent nature Espèces Exotiques Envahissantes

Parc naturel régional de la Brenne

Une autre vie s'invente ici

Nombre de membres en exercice :	**74**
Nombre de membres présents :	**40**
Nombre de membres représentés :	
Date de convocation :	**23 février 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois, le 9 mars, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Lurais..

Membres votants présents :

Mesdames AVRIL Sabine, CORBEAU Nathalie, DELAIGUE Dominique, DUBRAC Elisabeth, DUMANS Amélie, FOUCHET Mathilde, GILLARD Geneviève, JUNQUET Pascale, LACOU Lydie, MARONNEAU Christine, MILLET Ginette, PIPEREAU Brigitte, RAOUI Christelle, SEBASTIEN Karine, TARDY Dominique, VRIGNAT Frédérique.

Messieurs BOIRON Patrice, BOUTIN Jean-Hugues, BROUARD Lionel, BRUNEAU Didier, CAILLAUD Stéphane, CAMUS Jean-Louis, DARREAU Jean-Pierre, DARNAULT Joël, DAUBORD Michel, DENIS Christian, DRUI Martial, FLEURY Hervé, GARNIER Sébastien, HELION Jérémie, HERVO Dominique, JUBERT Christophe, LIAUDOIS Michel, MAYAUD Gérard, MOUSSET Hubert, NEVIERE Alain, RIVIERE Stéphane, TOUZET Gilles, VANDAELE Christophe, WILLIAMS Richard.

Membres suppléants présents :

Mesdames BRUNET Marinette, JACQUET-MARTIN Charlotte.

Messieurs AUGRY Cyril, BERGEAT Serge, JOUOT Hubert, MOULENE Alain.

Étaient excusés :

Mesdames BODIN Carole, CHAGNON Cathy, CHAMFLY Véronique, DUBOIS Valérie, PIMONT Véronique, VACHAUD Edith.

Messieurs BOSCARINO Roberti, DELACOUR Christian, DODY Joël, HOLMGREN Christopher, JEUNESSE Hervé, LAROCHE Laurent, SECHERESSE Jean.

Assistaient en outre à la réunion :

Mlle COIGNET, chargée de mission PNR
Mlle RICHARD, Secrétaire PNR
Mlle VENAULT, Assistante comptable PNR

M. AIRAULT, chargé de mission PNR
M. BEAUCOUR, élu de Martizay
M. BONNIN, La Nouvelle République
M. DEMIOT, Chambre d'Agriculture
M. JACQUET, Maire de Lurais
M. LALANGE, Directeur adjoint PNR
M. LEROY, Directeur PNR

Etaient en outre excusés :

Mme CHEVALLIER, Région Centre
Mme MOREAU, Conseil de développement

2023.01

OBJET : RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI D'AGENT CONTR ACTUEL CHARGE DE MISSION BOCAGE/MAEC

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical qu'un emploi de chargé de mission Bocage/Maec a été créé par délibération du 26 janvier 2018 afin d'aider les collectivités, les particuliers, à mettre en place une véritable action dans le domaine du Bocage.

Considérant qu'il convient de continuer cette mission auprès des collectivités et de la population, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de prolonger le contrat de travail avec l'agent en fonction à compter du 16 mars 2023 au 31 décembre 2023. Il sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 437

Le Président rappelle au Comité syndical que ses missions restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide de renouveler l'emploi contractuel de Chargée de mission Bocage/Maec dans les conditions qui précèdent

- Charge le Président de signer l'avenant au contrat avec l'agent recruté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRIÈRE
LE BOUCHET
44690
ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 14 MARS 2023
Affiché, le 14 MARS 2023

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRIÈRE
LE BOUCHET
44690
ROSNAY

2023.02

Le Président présente au Comité Syndical les résultats d'exploitation du château d'Azay-le-Ferron 2022 et les perspectives pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- autorise le Président à signer la convention de mise à disposition du château et du personnel avec la ville de Tours,
- autorise le Président à conclure avec les prestataires les conventions pour l'animation du château,
- autorise le Président à procéder au recrutement des personnels saisonniers,
- fixe les tarifs d'entrée comme indiqué sur le document ci-joint,
- décide de vendre les produits et les ouvrages.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 14 MARS 2023
Affiché, le 14 MARS 2023

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Ouverture du château d'Azay-le-Ferron et tarifs pour l'année 2023

Samedi 1er avril au dimanche 12 novembre 2023

Du 1er avril, mai, juin, septembre	Juillet, août	1er octobre au 12 novembre
Tous les jours 10h00 à18h00	Tous les jours 10h00 à 18h30	Tous les jours 10h00 à 17h30

Tarifs 2023 individuel	Visite **guidée** du **château (ou visite guidée parc)** parc jardins libres	**Parc** et **jardins libres**	Visites **insolites** avec ou sans **dégustation**	**Supplément** visite **guidée château**
Adulte	10 €	4 €	12 €	6 € visite classique 8 € visite insolite
Enfant 6 à 17 ans	5 €	2 €	6 €	3 € 4 € visite/ insolite
Tarifs réduits Handicapé, chercheur d'emploi, étudiant, Habitant Azay animations, partenariats, Amis Haute-Touche	8 € Tarif réduit enfant 3,50€	3 € Tarif réduit enfant 1,50€	10€ Tarif réduit enfant 5,50€	5 € visite classique 7€ visite insolite
Pass annuel (pour 2 personnes)	20 € 30 € deux personnes	10 € 15 € deux personnes		
Pass famille (2 adultes + 2 enfants	10€ adulte 5€ enfant 3,50 en + par enfant payant	4€ adulte 2€ enfant 1,5€ en +	12€ adulte 6 € enfant +3,50 €	+ 3,50€ à partir du 2ème enfant payant
Curistes, COS, Partenaires, VVF, CNAS, OT, Val de Loire, destination Brenne...	9€/adulte 3,50€ enfant	3€	10€	
Gratuits	Ambassadeurs de l'Indre, enfants de moins de six ans, les classes en séjour d'une semaine consécutive au CPIE, écoles primaires du PNRB, le personnel du PNRB, carte Berry Province, carte Vallée des Rois, habitants d'Azay (sauf jour d'animation), Dakota parc, gratuités de communication...Pass famille radio, opérations partenaires, COS ville de Tours. Press.36/37/86/18			

Tarifs 2023 groupe 15 pers minimum et une entrée gratuite pour 20 pers	Visite **guidée** du **château** parc et jardins libres	**Parc** et **jardins**	Visites **guidée** du parc et des jardins	Visite **guidée** du château et visite **guidée** du parc et des jardins	Visite **insolite ou classique** pour groupe avec ou sans dégustation
Adulte/ accompagnateur	8 €	3 €	8 €	15 €	10 € dégustation /9€ sans dégustation
Enfant de 6 à 17 ans (3 à 17 ans scolaires)	3,50 €	1,50€	3,50 €	6 €	4,50 € dégustation
Groupe partenaire 15 pers	8 €	3 €	8 €	15 €	10 €
Tarifs Berry province groupes	Visite **guidée château ou parc** et parc	Parc et jardins **libres**	Visite **guidée château** et visite **guidée parc**		Visite guidée **insolite** château ou **parc** et parc libre **dégustation**
Adulte/ accompagnateur groupe sans BP	7,50 € 8 €	2 € 3 €	13 € 15 €		9,50 € dégustation 7,50€ sans dégustation 10 €
Enfant de 6 à 17 ans groupe sans BP	3 € 3,50 €	1,50 € 1,50 €	5,50 € 8 €		3,50 € 4,50 €
Journées européennes du patrimoine	Visite guidée château ou parc et jardins libres	Parc et jardins libres	**Journées européennes du patrimoine**	Visite guidée château ou parc et jardins libres	
Adulte	5 €	gratuit	**Enfant de 6 à 17 ans**	2 €	

Atelier enfants	Photos mariage parc (gratuit habitant d'Azay)	Location salle (49 pers maxi) jusqu'à 18h	Visite privée tarifs	Animation atelier pour un groupe de 30 enfants
5€	50 €	150 €	+ 25€	50€ groupe

Tarifs animations château et parc	Parc et fête	Visite guidée château et fête	Parc et fête (habitants d'Azay le Ferron)	Visite guidée château et fête	Visite guidée château insolite avec dégustation	Cluedo
Adulte	10€	15€	8€	10€+6€	10€	8€
Enfant (6 à 17 ans)	5€	8€	3,50€	5€+3,50€	5€	4€
Artist'O Parc adulte	2€	12€	Parc gratuit enfant	Nuit aux musées	Adulte et enfant gratuits	

2023.03

OBJET : RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI D'AGENT CONTR ACTUEL DE CHARGE ETUDE MISE EN PLACE DE LA CARTE INTERACTIVE PARTIE SANTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical le recrutement d'une chargée d'études pour la mise en place d'une carte interactive du territoire du PNR Brenne par délibération du 19 novembre 2021. Il propose de prolonger le contrat de travail afin de finaliser la carte interactive notamment dans le domaine de la santé et des tiers lieux.

Considérant qu'il convient de continuer cette mission auprès des collectivités, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de renouveler le contrat de travail avec l'agent en fonction du 16 mars 2023 au 15 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide de renouveler l'emploi contractuel de Chargé d'études dans les conditions qui précèdent

- Charge le Président de signer l'avenant au contrat avec l'agent recruté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 15 MARS 2023
Affiché, le 15 MARS 2023

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

2023.04

Le Président présente au Comité syndical le rapport portant sur les orientations budgétaires 2023 (joint en annexe).

Le Comité syndical a examiné le dossier des orientations budgétaires 2023 présenté par le Président et a pris acte de la tenue des débats.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA CHARTREUSE
LE BOUCHET
38300
ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 16 MARS 2023

Affiché, le 16 MARS 2023

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA CHARTREUSE
LE BOUCHET
38300
ROSNAY

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023
Comité syndical du 9 mars 2023

Les dotations et autres recettes

Recettes statutaires :

Stabilité de certaines dotations :

Région	677 698 € (462 000+215 698)
Département	145 000 €
Communes	180 000 €

et **augmentation** prévue de la dotation de l'Etat :

Etat (via DREAL) 150 000 €, selon les déclarations de la Secrétaire d'Etat et confirmation des services de la DREAL *(Cette augmentation devrait être intégrée dans le projet de loi de finances rectificative).*

Le PNR a été bénéficiaire du dispositif « Filet de Sécurité » parmi 11 000 collectivités en France. Il s'agit de soutenir certaines collectivités locales pour faire face à l'augmentation des dépenses de personnels, d'énergie et de produits alimentaires. Celui-ci a été mis en place, dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative pour 2022. La dotation envisagée par l'Etat serait de l'ordre de 60 000 € et un acompte de 20 000€ a été versé fin 2022, le solde sera versé en 2023 en fonction des éléments constatés au compte administratif.

Recette par opérations :

- Contrat de Parc : enveloppe de crédits de la Région Centre – Val de Loire permettant le financement d'un programme annuel d'actions conduites par le Parc. Cette enveloppe a été renégociée pour s'appliquer sur les années 2021 à 2023. Elle se décompose en 72 582 € en fonctionnement et 108 873 € en investissement.
- Par ailleurs, le Conseil Régional a décidé d'attribuer au Parc une enveloppe de 100 000 € pour les années 2021 à 2023 dans le cadre de la révision de la Charte.
- Le nouveau CTZH, permet le financement d'une grande partie des postes du pôle Nature au moins pour les années 2022 à 2024.
- Le nouveau dispositif « Fonds Vert » devrait pouvoir être sollicité pour participer au financement des opérations en faveur de la régulation des Espèces Exotiques Envahissantes (Jussie et Ecrevisse), un dossier a été déposé pour un financement sur plusieurs années.
- Budget annexe « Petite enfance » : pas d'augmentation des cotisations communales.
- Relais Brenne Initiative Jeunes : pas d'augmentation des cotisations communales.
- Le financement de l'OPAH est assuré par une participation des trois Communautés de Communes au travers de leurs contributions au titre du SCoT Brenne – Marche, en complément des aides de l'ANAH. Par ailleurs, la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) est également en partie financée par les contributions des Communautés de Communes au SCoT en complément de crédits du FEDER et des CEE SARE. Une contribution doit également être sollicitée auprès des communes non membres des trois Communautés de Communes composant le SCoT.

- La contribution à Initiative Brenne pour le volet développement économique du Parc est financée sur les « fonds propres » du Syndicat Mixte.
- La DRAC a décidé d'attribuer une aide de 40 000€ au Parc pour des actions en direction des Tiers Lieux. De même, il est envisagé la signature d'une convention culturelle pour les années à venir.
- « Destination Brenne », les personnels du Parc mis à disposition auprès de l'association sont dorénavant salariés directement par Destination Brenne, hormis la Chargée de Missions. Le Parc s'engage en contrepartie à verser une subvention à l'association d'un montant équivalent à la charge représentée par les salaires concernés.
- Dans le cadre du projet d'extension du PNR Brenne aux 10 communes de la MOVA et pour leur permettre de disposer d'un soutien technique pour la mise en œuvre du CRST, il a été décidé de demander une participation financière de 3,5 euros par habitant à ces communes.

Les Projets pour 2023

Les programmes portés par le PNR se déroulent dans la majorité des cas sur plusieurs années. Aussi les projets évoqués pour 2023 correspondent à des d'opérations engagées les années précédentes et reconduites ou des nouvelles actions qui se poursuivront sur plusieurs années.

- **Le renouvellement de la Charte du Parc** devra aboutir pour le 2 septembre 2025. Les travaux liés à la révision ont réellement débuté en 2022. Cette action a un impact financier non négligeable sur les exercices 2022, 2023 et 2024. Le Conseil Régional dans le cadre du contrat signé en 2021 a réservé une enveloppe de 100 000 € pour trois ans afin de permettre au Parc de mener cette mission. Il a également été décidé de mobiliser l'enveloppe annuelle de 20 000€ sur les crédits DREAL pour compléter ce plan de financement. Le montant de la prestation du prestataire retenu (Inddigo) s'élève globalement à 186 000 € auquel s'ajoute une intervention complémentaire pour le Plan de Parc à hauteur de 11 000 €. Ces montants n'intègrent pas les autres frais engagés par le Parc dans le cadre de l'animation de cette action. Le Conseil Régional s'est engagé à financer les frais liés à l'enquête publique qui devrait se dérouler en 2024.

- **Le contrat territorial zones humides (CTZH)** signé en 2022, a été bâti sur le bilan du précédent et sur les orientations du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce nouveau CTZH est construit pour une durée de 6 ans mais avec un engagement financier initial uniquement sur les 3 premières années. Par ailleurs, le nouveau cadre de programmation a réduit les possibilités d'interventions et certaines opérations ne sont plus financées. Il s'agit notamment des actions en faveur de la maîtrise des Espèces Exotiques Envahissantes. Pour le reste des missions couvertes par le pôle Nature, les opérations retenues dans le nouveau CTZH permettent de mobiliser des financements pour la quasi intégralité des postes.

- La prochaine période de programmation européenne du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) va couvrir une période de 5 ans, 2023-2027. Sur cette période, la Région Centre-Val de Loire reste en charge de la sélection et de la gestion des territoires qui mettront en œuvre le programme **LEADER**.
  Le PNR Brenne a été retenu pour porter un nouveau programme LEADER, toutefois les enveloppes attribuées ne sont toujours pas connues.

- Pour la **Réserve Naturelle Régionale « Terres et étangs de Brenne, Massé-Foucault »**, il est prévu de poursuivre des travaux d'entretien et d'aménagement sur les étangs et prairies (curages, entretien et équipement pour accueil des visiteurs). Il est en effet prévu de poursuivre les opérations qui permettront de développer et améliorer l'accueil du public sur ces espaces et plus globalement d'envisager une mise en tourisme de la RNR (Sentier « Sur les traces de la Brenne », grande boucle autour de Massé et nouvel observatoire sur l'étang Massé).

- L'**OPAH** couplée à la **PTRE** (Plateforme territoriale de rénovation énergétique) a débuté en 2020, même si le lancement des opérations n'a pas été facilité du fait du contexte sanitaire, le bilan global de ces deux dispositifs est plutôt satisfaisant. Ces opérations ont bénéficié de financements du FEDER et de crédits au titre des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) dans le cadre du dispositif SARE (Service d'Accompagnement pour le Rénovation Energétique). Ces sources de financement devront être à nouveau sollicitées pour les prochaines années. Les collectivités concernées apportent le complément de financement pour l'OPAH et la PTRE notamment par le biais de leur contribution au SCoT Brenne Marche. Ces crédits permettent le financement d'un poste d'animateur à plein temps, et contribuent également aux postes de la responsable du pôle PUCE (Patrimoine Urbanisme Climat Energie) et du Chargé de mission Climat Energie.

- Pour l'Office de Tourisme Intercommunautaire « **Destination Brenne** », la fusion avec l'association « **La Boutique du Parc** » est devenue effective en 2022. Destination Brenne gère donc l'ensemble de La Boutique (espace dégustation et vente de produits). Le personnel antérieurement mis à disposition de l'accueil touristique et pour la vente de produits locaux a été intégralement transféré à Destination Brenne. Le PNR versera donc une subvention à l'association équivalente aux salaires de ceux-ci. Seule la Chargé de mission tourisme continuerait d'être mise à disposition pour un ½ temps sans transfert vers l'association.
  Deux conventions doivent être signées entre le PNR et Destination Brenne. La première, pour formaliser d'un côté les relations entre les deux structures afin de prévoir la question du transfert des agents et des attentes réciproques des deux structures. La seconde permet d'encadrer l'utilisation des locaux mis à disposition au sein de la Maison du Parc.
  Une synthèse des comptes de cette nouvelle structure sera présentée annuellement au Bureau et au Comité Syndical du PNR.
  En 2023 l'application proposée par la société Nouveaux Territoires pour la collecte de la Taxe de Séjour devrait permettre de disposer de données pour mieux mesurer l'impact du tourisme sur l'économie locale et ainsi créer et alimenter un **observatoire économique du tourisme** en Brenne.

- Dans le domaine du **tourisme**, les règles de financement des opérations au titre du CRST ont évolué. Il n'est plus possible de bénéficier de 100% de subvention, le taux étant au maximum de 80% pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage PNR. Il a donc été acté que les 20% restant à charge seront demandés aux collectivités bénéficiaires de ces opérations. Il s'agit essentiellement d'actions et d'équipements liés à la randonnée.

- La **gestion du château d'Azay-le-Ferron** se poursuivra dans le cadre de la convention de 2 ans (2022 – 2023) signée avec la Ville de Tours qui s'est engagée à maintenir sur cette période le financement d'un poste de guide conférencier et le versement d'une subvention de 15 000 € par an. La réflexion qui devait être engagée sur la mise en œuvre d'une nouvelle organisation pour la gestion du site n'a pour l'instant pas avancée. Il semble à ce jour difficile d'envisager qu'un nouveau dispositif soit mis en place pour la saison 2024.

- Le **Projet Alimentaire de Territoire** (PAT) se poursuivra en 2023 avec des opérations ponctuelles décidées dans le cadre des financements obtenus pour cette opération.

- Le travail **d'inventaire du Patrimoine rural** sera poursuivi en 2023 dans le cadre d'une convention signée entre la région et Parc qui permet le financement d'un poste pour mener à bien cette opération depuis de nombreuses années. La publication dans la collection « Image du Patrimoine » portant sur les étangs de Brenne devrait aboutir à la fin du printemps 2023. Elle correspond à une « vulgarisation » du travail de recherche réalisé par Renaud Benarrous comme support de sa thèse sur les étangs de Brenne.

  Par ailleurs le dispositif « **Fabrique du Patrimoine** », validé par le Comité Syndical et pour lequel des financements ont été mobilisés auprès de la Région et de Leader doit mettre en réseau des habitants et des acteurs du territoire autour de la conservation dynamique du patrimoine bâti et des savoir-faire. L'objectif est de mettre en place une mission de préfiguration de 2 ans (janvier 2022- décembre 2023). Une animatrice a été recrutée début 2023 pour travailler à la définition d'un projet d'actions collaboratif pour une mise en œuvre dans le futur programme Leader.

- Le **Contrat Local de Santé (CLS)** signé en 2021 se poursuivra en 2023. Des opérations engagées en 2022 pour lesquelles des financements spécifiques ont été mobilisés se poursuivront ou débuteront en 2023.

- Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF a été remplacé par une **Convention Territoriale Globale (CTG)** signée également avec la CAF mais aussi la MSA. Ce changement qui devait intervenir en 2022, ne sera réellement opérationnel qu'en 2023. Pour le Parc, les enveloppes mobilisées devaient rester au même niveau. Cependant, la MSA accepte dans le cadre du programme d'actions qui a été établi de financer certaines opérations spécifiques.

- Dans le domaine de la **culture** des contacts ont été rétablis avec la DRAC, ce qui permet d'espérer la signature d'une convention pour les prochaines années.

- Les **investissements** autres que ceux de la Réserve Naturelle concerneront certains bâtiments de la **Maison du Parc**. Après les travaux de réaménagement des espaces extérieurs il sera nécessaire d'envisager la réfection des toitures d'une grande partie des bâtiments et de modifier le système d'assainissement qui ne correspond plus aux besoins du site. Par ailleurs, la réflexion engagée sur la localisation au sein du Hameau du Bouchet de la Maison de la rénovation devrait permettre de réaliser des travaux sur la dernière habitation qui n'a pas été réhabilitée.

Ressources humaines

ETAT DES EFFECTIFS EN 2022 (y compris Maison de l'enfance)

TITULAIRES		CONTRACTUELS						**TOTAL**	
		CDI		CDD		Autres Contrats (Agents de service, guide, agent d'accueil, ...)			
Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	**Nb**	**ETP**
21	20.1	6	6	19	17.5	17	7.5	**63**	**51**

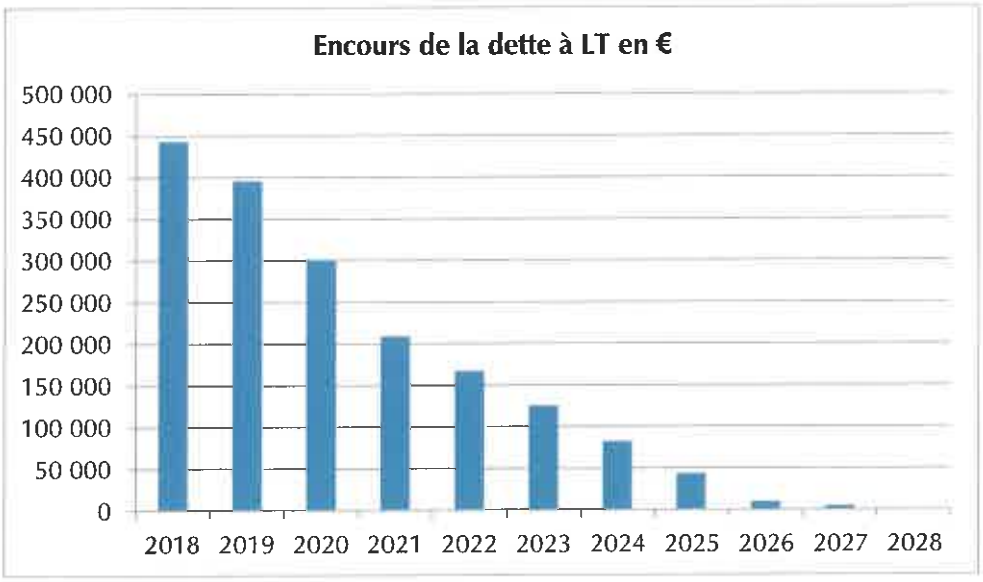
+ 1 agent titulaire en détachement

- Deux agents affectés aux brigades d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes, sur la gestion des troupeaux et sur l'entretien de la Maison du Parc ont été arrêtés de longs mois pour des raisons médicales. Ils ont été remplacés en 2022 par deux contractuels en CDD. Cette situation risque de perdurer en 2023. De même, la personne en charge de l'entretien du site de la Maison du Parc connaît d'importants problèmes de santé et ne pourra pas reprendre son poste.

Endettement

L'encours de la **dette à long terme** continue de baisser : 167 822 € fin 2022 contre 211 505 € fin 2021 et 301 945 € fin 2020. L'annuité des emprunts en 2023 s'établira à 43 536 € (42 218 en capital et 1 318 en intérêts). Pour information, l'encours de la dette ne sera plus que de 83 193 € fin 2024 et nul en 2028.
Le prêt relais de 95 000 € mobilisé pour faciliter le règlement des travaux réalisés pour les extérieurs de la Maison du Parc sera à rembourser fin 2023.

	Durée (ans)	Taux	Dette à l'origine	Annuité	intérêts	Capital	Dette au 31/12/2022
	Emprunts long terme						
Renégociation Crédit Agricole	20	Var.	513 417	28 269	0	28 269	109 384
Chaufferie bois Crédit Agricole	12	3.25	97 000	9 891	905	8 986	27 843
Travaux RNR Crédit Agricole	10	1.34	50 000	5 376	413	4 963	30 795
Totaux en €			**660 417**	**43 536**	**1 318**	**42 218**	**167 822**
	Emprunts court terme						
Prêt Court terme	2	0.45	95 000	95 249	249	95 000	95 000



Trésorerie

Le syndicat mixte bénéficie de 3 lignes de trésorerie :

Crédit Mutuel	300 000 €
Caisse d'Epargne	175 000 €
Banque Postale	110 000 €

La trésorerie du syndicat mixte reste toujours très tendue, du fait de retards d'engagement et surtout de paiement de certains crédits. En 2022, ces retards n'ont pas été uniquement dus au FEADER mais également à l'AELB et la Région.

823.05

Le Président rappelle au Comité syndical qu'un emploi d'Agent Nature Espèces Exotiques Envahissantes a été créé par délibération du 10 février 2017 afin d'aider les collectivités et les propriétaires d'étangs à mettre en place une véritable action et un suivi en particulier sur l'écrevisse rouge de Louisiane.

Un emploi de contractuel avait donc été créé conformément à l'article 3-3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Président rappelle qu'il convient de continuer cette mission auprès des collectivités et des propriétaires d'étangs.

De ce fait, le Président propose de créer l'emploi de contractuel à temps complet conformément à l'article L.332-10 du code général de la fonction publique, à compter du 1er avril 2023 et pour un durée indéterminée, rémunéré sur la base de l'indice brut 459 - indice majoré 402.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide de créer le poste de contractuel d'Agent Nature Espèces Exotiques Envahissantes dans les conditions qui précèdent,

- Charge le Président de signer le contrat à durée indéterminée avec l'agent recruté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Le Président,

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 16 MARS 2023
Affiché, le 16 MARS 2023

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY